



## 2ème versement prime CSP

-----  
Par patrick7810

Bonjour, j'ai été licencié économiquement mais j'ai repris un nouveau travail en CDI le 13 juin. J'ai reçu la première partie de ma prime de reclassement CSP. Je souhaite démissionner car le poste ne me plait pas. Est-ce que si je démissionne le 14 septembre, j'aurai le droit au 2nd versement même s'il est écrit dans ma fiche de paie de septembre que je suis parti le 14. Car j'aurai fait 3 mois en tout. Merci.

-----  
Par MiaG

Bonjour,

Pour obtenir le second versement de la prime de reclassement, il faut généralement rester en poste pendant au moins 3 mois. Si votre fiche de paie indique une démission le 14 septembre, cela pourrait poser problème. Je vous conseille de vérifier les conditions précises auprès de Pôle emploi ou de votre employeur.

Cordialement.